



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels  
Administratifs et Techniques

DIEPAT/23-985-1589 du 16/10/2023

**APPEL A CANDIDATURES - CHARGE(E) DE MISSION « COORDINATION TERRITORIALE - VIE ET BIEN-ETRE ETUDIANT » DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - CABINET DES RECTEURS**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires ou contractuels de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant au 1<sup>er</sup> novembre 2023

- Chargé(e) de mission « coordination territoriale - vie et bien-être étudiants » de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le poste est localisé à Aix-en-Provence (13).

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur [choisirleservicepublic.gouv.fr](http://choisirleservicepublic.gouv.fr)

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 6 novembre 2023 par voie électronique à :

[ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Cabinet de la rectrice déléguée  
pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation**

Intitulé du poste : Chargé(e) de mission « coordination territoriale - vie et bien-être étudiant » de la région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur

<b>CATÉGORIE : A</b>	<b>GROUPE RIFSEEP : 4</b>	<b>POINTS NBI : 0.</b>
<b>FAMILLE(S) PROFESSIONNELLE(S) REME</b> XXXXXX	<b>DOMAINE FONCTIONNEL RIME</b> Elaboration et pilotage des politiques publiques	
<b>INTITULÉ DE L'EMPLOI TYPE REME</b> Responsable sectoriel	<b>EMPLOI RÉFÉRENCE RIME</b> Responsable sectoriel	
<b>CONTEXTE DU RECRUTEMENT</b>		
<input type="checkbox"/> Poste vacant <input checked="" type="checkbox"/> Création		
Date de prise de fonction : 01/11/2023		
<b>LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE</b>		
<b>Dénomination du service :</b> CABINET DES RECTEURS		
<b>Académie :</b> REGION ACADEMIQUE PACA		
<b>Département :</b> BOUCHES DU RHONE 13		
<b>Adresse :</b> PLACE LUCIEN PAYE 13 621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1		
<b>LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT</b>		
<b>FONCTION :</b> CHARGÉ(E) DE MISSION « COORDINATION TERRITORIALE - VIE ET BIEN-ETRE ETUDIANT »		
<b>NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER :</b> Personnels administratifs A : ... B : 4 C : .....		
<b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :</b> Ce poste requiert de la disponibilité et implique des déplacements dans la région académique PACA		
<b>DESCRIPTION DE LA STRUCTURE (organisation, spécificités) :</b>		
<p><i>Constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est placée sous l'autorité du recteur de région académique, qui est également le recteur de l'académie d'Aix-Marseille. Depuis le 1er janvier 2020, un recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation est placé à ses côtés.</i></p> <p><i>Au sein du cabinet des recteurs, une cellule est dédiée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Cette cellule est composée d'une directrice de cabinet déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et d'une secrétaire. Elle s'appuie sur les services régionaux du rectorat de région académique pour mener à bien ses missions. Cette cellule est sous l'autorité directe de la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.</i></p>		

**DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITÉS, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS) :**

Le bien-être étudiant résulte de plusieurs facteurs qui dépendent des établissements, des territoires, et de l'offre des CROUS : offre en santé et santé mentale, disposition de prévention des risques psycho-sociaux et des violences sexistes et sexuelles, accès à une offre sportive et culturelle, accès au logement. La qualité de vie étudiante dépend donc de l'accès aux droits.

Sous l'impulsion de la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et sous l'autorité de sa directrice de cabinet, en étroite collaboration avec la direction régionale académique de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (DRAESRI), le/la chargé(e) de mission « coordination territoriale - vie et bien-être étudiant » a notamment pour fonction de :

- participer à l'élaboration et mettre en œuvre la stratégie régionale relative au bien-être étudiant qui découle des politiques prioritaires du Gouvernement ;
- piloter l'organisation des ateliers "vie étudiante" territoriaux présidés par la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en lien avec le/la chargé(e) de mission "vie et bien-être étudiant" placé(e) auprès de la DRAESRI (organisation en coordination avec la Région et la ville universitaire concernée, fixation de l'ordre du jour, identification et prise de contact avec les participants pertinents, suivi de l'organisation matérielle de l'évènement ...) ;
- piloter la préparation des conférences territoriales de la vie étudiante ;
- assister la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans sa mission d'accompagnement et de coordination des acteurs de la vie et du bien-être étudiants (préparation de rendez-vous, notes, propositions d'actions...) ;
- travailler au renforcement de la coordination des acteurs qui interviennent en matière de vie et bien-être étudiant sur le territoire régional (articulation des actions des Crous de la région et celles des établissements, des collectivités et de l'État) ;
- participer à la coordination de l'accès aux droits des étudiants sur le territoire et à la bonne articulation entre les actions des CROUS de la région et celles des établissements, des collectivités et de l'Etat (guichet unique, modes de communication sur les différents dispositifs auxquels les étudiants ont droit, politiques d' « aller-vers », etc.) ;
- participer aux instances de gouvernance ou de concertation, travaux et évènements organisés par les acteurs de la vie et du bien-être étudiants du territoire (séminaires, groupes de travail, ateliers, colloques, commissions de sélection de projets ...) ;
- assurer le suivi de la situation des étudiants de l'ensemble des territoires qui composent la région académique et inscrits dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (établissements publics et privés, campus connectés...) ;
- faciliter la transition secondaire-supérieur, en lien avec les services du rectorat compétents, sur l'ensemble du territoire afin de garantir l'égalité des chances (développer les réseaux d'information dans les lycées et les communes afin de sensibiliser les lycéens à la qualité de vie et au bien-être dans leur futur environnement d'études, etc.) ;
- contribuer à accroître la visibilité et la lisibilité des dispositifs existants auxquels les étudiants ont droit (aides financières, offre de logement étudiant, couverture santé, cellules de prévention, etc.), en synergie avec les acteurs locaux, notamment au moyen de dispositifs coordonnés (guichets uniques, site web centralisant les informations, etc.) ;
- développer une connaissance croisée des différents schémas liés à l'enseignement supérieur des différentes collectivités (agglomération, département, région), dans une optique de meilleure lisibilité des aides pour les étudiants et les porteurs de ces dispositifs ;
- être bien identifié comme l'interlocuteur "technique" principal (l'interlocuteur politique étant la rectrice) par les acteurs de la vie et du bien-être étudiants ;
- participer à tout travail du cabinet en lien avec la vie et le bien-être étudiants.

Pour l'exercice de ses missions, il/elle travaille en lien avec le service de la stratégie des formations et de la vie étudiante (DGESIP A) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il/elle travaille en lien étroit avec les services de la région académique qui interviennent dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il/elle travaille en étroite collaboration avec le/la chargé(e) de mission de région académique "vie et bien-être étudiants" et le/la chargé(e) de mission de région académique en charge de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, placé(e)s auprès de la DRAESRI. Il/Elle travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs qui interviennent en matière de bien-être ou de vie étudiante : les établissements, les Crous, les autres services de l'Etat (préfectures, direction régionale des affaires culturelles, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt...) et les collectivités territoriales de la région académique.

**PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :**

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de l'établissement                 | <input checked="" type="checkbox"/> Le rectorat      | <input checked="" type="checkbox"/> Les services de l'administration centrale |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les établissements d'enseignement supérieur | <input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Les EPLE du ressort académique                       |
| <input type="checkbox"/> Les élèves et parents d'élèves                         | <input checked="" type="checkbox"/> Les étudiants    |   |

